



Genève, le 24 janvier 2017

Aux représentant-e-s des médias
(2 pages)

**Communiqué de presse conjoint du département des finances,
du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie
et des Services industriels de Genève**

**L'Etat de Genève généralise l'énergie solaire sur ses bâtiments
en partenariat avec SIG**

La production d'énergie solaire photovoltaïque va devenir la règle sur les bâtiments de l'Etat. La surface de toiture susceptible d'être équipée est de quelque 50'000 m². L'office des bâtiments a conclu une convention avec SIG, qui financera et exploitera des installations photovoltaïques.

Dans le cadre de la stratégie énergétique cantonale, qui vise à multiplier par trois la part du renouvelable dans la consommation d'énergie, l'Etat de Genève a conclu une convention avec les Services industriels de Genève (SIG) pour équiper systématiquement ses bâtiments de centrales solaires photovoltaïques.

Ce projet gagnant-gagnant a été présenté ce matin par les conseillers d'Etat Serge Dal Busco, chargé du département des finances, et Antonio Hodgers, chargé du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie, et par M. Gilles Garazi, directeur de la transition énergétique à SIG.

Lorsque l'Etat a décidé à la fin 2015 d'équiper systématiquement les toits de son parc immobilier d'installations solaires, il a cherché un partenaire capable de réaliser ce projet. Il a porté son choix sur SIG, qui bénéficie d'une grande expérience dans le domaine. En 2005 déjà, l'office des bâtiments (OBA) avait conclu avec SIG un contrat lui permettant de s'alimenter par les énergies renouvelables. Le solaire représente ainsi 3,9% de la consommation actuelle de l'Etat, un taux que l'OBA ambitionne de faire atteindre 10% en 2020.

Le nouveau rapprochement entre SIG et l'Etat concrétise une volonté commune de développer les énergies renouvelables à Genève. SIG développe depuis 2002 la production d'énergie solaire dans le canton. Plus de 800 installations photovoltaïques sont raccordées au réseau genevois. 40 GWh/an, soit l'équivalent de la consommation d'environ 13'300 ménages, sont réinjectés dans le réseau. L'entreprise ambitionne de produire 100 GWh d'énergie photovoltaïque d'ici 2025. Pour atteindre cet objectif, SIG poursuit la réalisation de ses propres centrales solaires et soutient les auto-producteurs en rachetant leur production excédentaire. Enfin, SIG prépare un programme « éco21 » solaire pour 2017 afin d'aider les particuliers et les entreprises dans leurs projets solaires.

Le contrat solaire conclu entre l'office des bâtiments de l'Etat et SIG instaure un partenariat qui répartit clairement les rôles. SIG financera la construction des centrales solaires et assurera leur exploitation. L'OBA s'engage pour sa part à consommer la totalité de la production des centrales durant 25 ans. A l'échéance de chaque contrat solaire, la centrale deviendra propriété de l'Etat.

Sur la base d'une liste des bâtiments propices établie par l'OBA, les deux partenaires analyseront ensemble chaque site afin de s'assurer de la pertinence de construire une installation solaire. En cas d'accord, une étude détaillée sera engagée pour aboutir à la création d'une centrale solaire. Le potentiel de surface de toitures des bâtiments de l'Etat susceptibles d'accueillir des installations photovoltaïques atteint quelque 50'000 mètres carrés.

Les toits de Genève : un immense potentiel solaire

En parallèle à cette démarche, le DALE propose une série de mesures visant à encourager et faciliter la transition énergétique. En matière d'énergie solaire, un [cadastre solaire](#) facilitant la prise de décision des propriétaires est mis à disposition du public et des professionnels. Ce cadastre, réalisé en collaboration entre le DALE, SIG, la Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture (HEPIA) et la société spécialisée Arx iT, est opérationnel dès aujourd'hui. Un portail pilote estime le potentiel mensuel et annuel de production énergétique solaire thermique et électrique sur les toitures des bâtiments de l'ensemble du canton de Genève. Il permet également de contacter les entreprises professionnelles spécialisées dans l'installation de panneaux solaires et photovoltaïques. Toutes les géodonnées du potentiel solaire sont par ailleurs disponibles sur le Système d'information du territoire à Genève (SITG, www.sitg.ch) en *open data* pour une libre réutilisation.

Ce cadastre solaire complète un programme ambitieux d'assainissement énergétique du parc immobilier existant. En 2017, Genève dispose d'un montant sans précédent de 25 millions de francs de subventions, notamment pour substituer les chauffages faisant recours à des combustibles fossiles par des installations utilisant des énergies renouvelables.

Pour toute information complémentaire :

- M. Henri Roth, secrétaire général adjoint chargé de communication, DF, ☎ 022 327 98 22 ;
- M. Antonio Hodgers, conseiller d'Etat, en contactant Mme Pauline de Salis, secrétaire générale adjointe, DALE, ☎ 022 546 60 47 ou 076 304 20 66 ;
- Mme Anne-Claude Steiner Mellot, porte-parole, SIG, ☎ 022 420 85 18 ou 079 629 41 66.